membres de l'opposition qui entrent au ministère." Trois hon. membres votèrent contre cette motion, savoir : MM. BROWN, BURWELL et SCATCHERD. Or, comment l'hon. membre pour Cornwall explique-t-il sa conduite d'aujourd'hui, après avoir pris une part si active dans la formation du gouvernement actuel? Nous trompait-il alors, ou ignore-t-il ce qu'il dit aujourd'hui? (Ecoutez!) Si l'on songe au rôle qu'il a joué alors, l'on s'étonne de le voir nous reprocher aussi fréquemment d'avoir formé une coalition.

L'Hon. M. BROWN-Ecouter! écouter!

M. A. MACKENZIE-Peut-on supposer qu'il ait demandé la formation de ce gouvernement pour jeter ensuite la pierre aux libéraux qui y sont entrés? J'ai cru que, dans ce cas, le parti conservateur devait être appuyé fermement. Je me suis toujours opposé aux coalitions. Je croyais alors, comme aujourd'hui, qu'elles peuvent mener à des résultats imprévus. Tout ce que je voulais c'est que le parti libéral donnat son appui à l'administration pour régler les difficultés actuelles, faisant toutes nos restrictions C'est pourquoi je trouve pour l'avenir. étrange la conduite de l'hon. membre pour Cornwall qui vient maintenant dénoncer ces messieurs. Il ne saurait dire qu'il n'a pas voté, car j'ai conservé des copies certifiées du procès-verbal de ce caucus, et je crois que l'hon. membre pour Cornwall aurait meilleure grace à être conséquent avec lui-même. (Ecouter !)

DR. PARKER-Monsieur l'ORATEUR : j'avais l'intention de voter pour l'amendement qui nous occupe, mais depuis que j'ai entendu le discours de l'auteur de cet amendement j'ai changé d'opinion. (Rires.) Tous les arguments de l'hon. monsieur me prouvent la nécessité immédiate d'une confédé-Mais, M. l'ORATEUR, quel serait l'effet de sa résolution, si clle était adoptée, c'est-A-dire si la chambre était dissoute et s'il y avait de nouvelles élections avant de pouvoir passer la mesure ? La chambre des communes serait dissoute, et il se passerait peutêtre plus d'une année avant que le parlement impérial s'en occupat, — (écoutes !) — de sorte que, en recourant à cette démarche, le pays se verrait encore pendant longtemps exposé aux dangers et aux difficultés dont l'hon. député de Peel a parlé avec tant d'éloquence. (Ecoutes !) Si cet hon, mensieur eut voté

affirmé le droit d'amender ou de renvoyer l'adresse au peuple avant son adoption, pourrait avec raison nous demander notre appui à cette résolution. Mais non seulement il a voté pour la question préalable, mais encore pour l'adresse, et il vient aujourd'hui délibérément présenter cette motion. Sous ces circonstances, je déclare que la chambre aurait tort de l'appuyer. (Ecoutez!) Après avoir pris un engagement solennel avec la chambre sur la question principale, voilà maintenant qu'il fait volteface et qu'il cherche à bouleverser les arrangements qu'il a lui-même acceptés. Un exemple fera mieux comprendre la position qu'il occupe en ce moment. Supposons que quatre ou cinq individus aient, à l'unanimité, conclu une convention et que plus tard l'un d'eux vienne dire aux autres : " J'étais et ie suis en faveur de la convention qui a été faite; mais si vous n'y inséres pas cette condition, je me retire de l'entreprise." (Ecoutez!) Une pareille conduite ne saurait être approuvée ni dans les affaires publiques ni dans les affaires particulières. (Ecoutes) La position prise par l'hon. député qui a secondé la résolution-l'hon. membre pour Ontario Nord-est tout à fait différente, en ce sens que, comme moi, il a par son vote sur la question préalable affirmé le principe qu'il devait nous être permis d'apporter des amendements à la mesure. L'hon. député de Peel nous a dit, même aujourd'hui, qu'il considérait que l'occasion était opportune de saisir la chambre de sa motion. A mon avis, cette motion est très rationnelle, et je n'aurais certainement pas manqué de l'appuyer de mon vote si elle eut été présentée avant l'adop tion de l'adresse. (Ecouter!) Aujourd'hui, elle n'a pas de raison d'être. L'hon. député d'Ontario Nord a observé dans le discours qu'il vient de prononcer, que si cette constitution est adoptée, il faudra bientôt y faire subir des amendements; telle est, a-t-il dit, la raison pour laquelle nous devions la rejeter. Je diffère entièrement de cette opinion. La constitution anglaise, M. l'ORATEUR, n'estelle pas une série entière d'amendements qui ont surgi des nécessités de chaque époque? La raison apportée par mon hon. ami est précisément celle qui me fait accepter le projet. Je crois que nous pourrons le modifier dans le cours du temps, et qu'ainsi nous rénssirons à le rendre conforme aux vœux et aux exigences du peuple. Mon hon. ami de